

Courrier enregistré au greffe le 28/06/2021

Greffe n°2021-562

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes
Hauts de France
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS

Saint-Quentin, le 25 juin 2021

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous faire part le 28 mai dernier du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France portant sur l'enquête nationale sur la propreté urbaine.

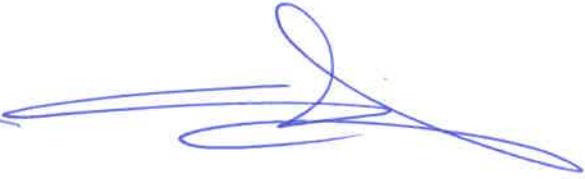
Nous vous prions de trouver ci-jointes les informations complémentaires relatives aux différents sujets étudiés présentées par enquête.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Xavier BERTRAND
Ancien Maire de Saint-Quentin



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Hôtel de Ville

BP 345 - 02107 Saint-Quentin Cedex

T + 33 (0)3 23 06 90 00

mairie@saint-quentin.fr

Lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Permanence Service État Civil Samedi : 8h30-12h00

SAINT-QUENTIN.FR

ART DECO
SAINT-QUENTIN

Tome 2 : Enquête régionale sur la propreté urbaine

1 Présentation et enjeux locaux de la propreté urbaine

1.2 Le cadre donné par l'exécutif

1.2.1 Une priorité politique

La politique publique locale en matière de propreté sera adaptée suivant les objectifs et indicateurs mis en avant par l'AVPU (l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine). La délibération correspondante sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021.

Cette adhésion permettra de faire partie d'un réseau national sur les thématiques de propreté pour développer davantage les changements de pratiques en lien avec l'évolution de la réglementation.

Cette adhésion accompagnera la collectivité à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine.

1.2.2 L'arrêté municipal de 1966

L'arrêté en question fera l'objet d'un travail d'actualisation prochainement en interne avec un groupe de travail. L'expertise des agents de maîtrise et des responsables de secteur du service concerné permettra ainsi de proposer un document actualisé, avec l'appui de la direction juridique pour sécuriser le futur arrêté, notamment sur le volet des sanctions.

L'information à la population sera ensuite effectuée via les canaux de diffusion du service Communication (site web, réseaux sociaux, presse locale).

5. Le coût et la qualité du service

5.2 Les résultats

La démarche d'évaluation sera établie en lien avec les préconisations de l'AVPU en la matière, notamment via des enquêtes de satisfaction.

De plus, chaque semaine, les services établissent déjà un suivi des verbalisations et des rappels à la réglementation des déjections canines, des mégots...

La structuration de la politique publique locale en matière de propreté urbaine sera intégrée dans la démarche portée par la création du service évaluation des politiques publiques. Cela permettra le suivi de la stratégie et des objectifs avec la mise en place d'indicateurs, tant sur le sentiment des usagers que sur l'efficacité des actions menées au regard des moyens alloués.